

## LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR EN NOUVELLE-CALEDONIE

**5 – CST CSP NC**

### Carte de séjour temporaire mention « ETUDIANT »

(articles L. 422-1 à L 422-3 et L 446-1 et suivants du CESEDA)

**L'étranger doit se présenter personnellement et apporter les originaux et une copie des documents demandés. Les documents en langue étrangères doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.**

#### 1. DOCUMENTS COMMUNS

- 1.1. Formulaire de « demande de titre de séjour »
- 1.2. Justificatif d'état civil et de nationalité :
  - Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ou à défaut, autres justificatifs ((attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- 1.3. Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité
- 1.4. Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
  - Facture d'électricité ou eau ou téléphone fixe ou d'accès à internet ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ou impôt foncier
  - **Si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
  - **Si hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile récent
- 1.5. Justificatif de couverture médicale à jour
- 1.6. Justificatif de ressources financières mensuelles au moins égales à 73. 389 FXPF
  - Si boursier du gouvernement français : attestation de bourse
  - Si boursier du pays d'origine : attestation de bourse de l'organisme payeur du pays précisant le montant et la durée de la bourse
  - Si l'étudiant est salarié (dans la limite de 60% de la durée annuelle de travail annuel) : les 3 dernières fiches de paie
  - Si l'étudiant est pris en charge par un tiers : les attestations bancaires de virements réguliers ou l'attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis ;
  - Si l'étudiant dispose d'autres ressources (rentier...) : attestation bancaire faisant apparaître les versements ou le solde créditeur + justificatifs de chacune de ces ressources
- 1.7. 2 photographies d'identité récentes
- 1.8. Timbre fiscal à 3 000 FXPF
- 1.9. Certificat d'inscription ou de pré-inscription délivré par l'établissement d'enseignement

#### 2. RENOUELEMENT OU DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR PLURIANNUELLE- DOCUMENTS SPECIFIQUES

- 2.1. Relevé de note et attestation d'assiduité délivrée par l'établissement d'enseignement pour l'année écoulée
- 2.2. Le cas échéant, dernier diplôme obtenu en France

#### **Obtenir des renseignements complémentaires :**

<http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Demarches-administratives/Accueil-des-etrangers>

#### **Nous contacter :**

Tel : 23.03.29 (08h à 12h)

Email : [etrangers@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:etrangers@nouvelle-caledonie.gouv.fr)